

Convention futures et options

Binck.fr

Cette convention permet de demander l'accès au passage d'ordres sur les Futures et les Options (réservé aux investisseurs ayant une bonne connaissance de ces produits et qui sont prêts à prendre des risques à la hausse comme à la baisse des marchés pouvant conduire à perdre intégralement le capital investi).

IMPORTANT

- Avez-vous déjà répondu au Questionnaire MIF sur la connaissance et l'expérience en investissement ?
Si vous ne l'avez pas encore fait ou si vos réponses datent de plusieurs mois, pensez à le renseigner.

Si vous avez des questions sur cette convention, contactez-nous au 01 70 36 70 80 (appel non surtaxé)

TITULAIRE

CIVILITÉ
NOM
PRÉNOM
DATE DE NAISSANCE
NUMÉRO CLIENT

CO-TITULAIRE *(en cas de compte-joint uniquement)*

CIVILITÉ
NOM
PRÉNOM
DATE DE NAISSANCE

Le client souhaite effectuer des transactions sur les contrats à terme (aussi appelés 'futures') et options sur son Compte-titres ouvert chez Binck.fr.

Binck.fr effectuera pour le client toutes les transactions de futures et options conformément aux dispositions de la Convention clients, des Conditions Générales ayant pour annexe 'Caractéristiques des instruments financiers et risques spécifiques', du Guide Pratique et des Tarifs qui font partie intégrante de cette Convention. Binck.fr attire en particulier l'attention du client sur la description du système d'obligation de couverture et de marge et sur la méthode d'exercice et d'attribution des options. Les mouvements financiers et les mouvements de titres consécutifs aux transactions du client sur les marchés de futures et options seront inscrits sur le Compte indiqué ci-dessus.

Le client déclare qu'il s'est suffisamment informé sur les caractéristiques et les risques des futures et options, notamment sur leur caractère spéculatif et risqué, inadapté pour un placement défensif et neutre (les pertes pouvant rapidement dépasser le capital investi).

Le client certifie avoir pris connaissance de la note d'information sur les instruments financiers à terme du MONEP, éditée par EURONEXT, par téléchargement sur www.binck.fr.

Ayant étudié ces éléments, le client déclare son intention de n'affecter à ses investissements en futures et options qu'une part de ses avoirs qu'il peut envisager de perdre définitivement.




Les premiers ordres sur les marchés dérivés ne pourront être transmis à Binck.fr qu'après avoir reçu la confirmation écrite de Binck.fr de l'acceptation de la présente demande.

Etant donné le caractère risqué de certains produits dérivés, Binck.fr se réserve le droit d'accepter ou de refuser la demande du

client d'intervenir sur les marchés de produits dérivés, ou d'accepter partiellement cette demande, pour certains types de produits seulement. Binck.fr a prévu un questionnaire en ligne permettant d'apprécier le degré de connaissance et d'expérience du client. Le client qui voit sa demande refusée une première fois est libre de soumettre une nouvelle demande, notamment après avoir répondu à nouveau au questionnaire MIF.

Fait à

le / /

Signature titulaire principal 	Signature co-titulaire <i>(Compte-joint de particuliers)</i> 	Pour Binck.fr  Matthias Baccino
--	---	--